

LE NOUVEAU LYON

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste.

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

ABONNEMENTS

	Trois Mois	Six Mois	Un An
Rhône, Ain, Isère, Loire, Saône-et-Loire...	5 fr.	10 fr.	18 fr.
Autres départements...	6 »	12 »	22 »
Etranger (Union postale)...	9.50	19 »	36 »

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

de 9 heures du matin à minuit

LYON - 7, Place des Terreaux, 7 - LYON

— TÉLÉPHONE —

ANNONCES

Les Annonces du "NOUVEAU LYON" sont reçues :

A LYON : AU BUREAU DU JOURNAL, Place des Terreaux, 7
A PARIS : DANS TOUTES LES AGENCES DE PUBLICITÉ.

Lire à la 3^e page nos dépêches de la dernière heure.

SUPERBE PRIME GRATUITE

Un grand Calendrier

DE LUXE

Reproduction en couleurs de tableaux de maîtres

HUIT SUJETS DIFFÉRENTS AU CHOIX

Ces sujets sont les suivants :

La belle fermière.
Trompette sonnant la charge.
A la fontaine.
D'Artagnan.
Le Héraut d'armes.
Scène champêtre.
Roses moussues.
Le barbier de village.

Sera donné gratuitement à tout acheteur des trois premiers numéros contenant notre nouveau feuillet *Paradis perdu* (voir page haut).

Pour prendre livraison de cette prime, il suffira de présenter au bureau du journal, 7, place des Terreaux (de 10 h. du matin à 5 h. du soir), la partie supérieure du journal portant les trois dates indiquées.

Quant à nos lecteurs du dehors, ils pourront, à leur choix, recevoir la prime franco par la poste, contre envoi des en-tête en question ou, ce qui est préférable pour éviter toute détérioration possible, nous la faire réserver, par lettre, dans nos bureaux, où nous les tiendrons à leur disposition pendant deux mois.

Ces gravures coloriées, qui mesurent en moyenne 40 centimètres sur 30, sont sur papier fort avec bordure or et couleurs. Il suffit de les coller sur un carton qu'on découpe ensuite, en suivant la bordure, pour avoir un de ces beaux calendriers de luxe qu'on vend couramment 3 francs dans le commerce.

Grande prime gratuite

SPECIALE

A TOUTS NOS ABONNÉS NOUVEAUX ET ANCIENS

Magnifique calendrier éphémère, tout monté sur carton et encadré de 45 centimètres sur 32

Représentant en couleurs une gracieuse scène villageoise

Nous ferons remettre directement cette prime au domicile de tous nos abonnés de Lyon et de la banlieue.

Quant à nos abonnés du dehors, nous la leur enverrons franco par la poste ou nous la tiendrons à leur disposition pendant deux mois dans nos bureaux où ils pourront la faire réclamer en justifiant de leur qualité d'abonné.

Autre Prime à nos Abonnés

Nous offrons à nos abonnés de six mois et d'un an (nouveaux ou anciens) :

Un Portrait, grandeur naturelle (au crayon conté), 7 fr.
Un Portrait, grandeur naturelle (au pastel), 5 fr.
Un Portrait, grandeur naturelle (peinture à l'huile), 25 fr.
Un Portrait, format de la photographie (peinture à l'huile), 4 fr.

Il suffit de nous envoyer la photographie accompagnée d'un mandat-poste de la somme fixée pour chacune de ces reproductions.

A NOS LECTEURS

SPHÈRE-PRIME

L'administration du journal vient de traiter avec un fabricant, fournisseur des écoles des villes de Paris et de Londres, afin de pouvoir leur offrir, à l'occasion des étrennes, une splendide sphère terrestre ou céleste d'un mètre de circonférence, et en 8 couleurs, à un prix sans précédent.

Ces sphères sont à jour des dernières découvertes et montées sur un magnifique pied en métal bronzé richement orné.

Elles seront fournies l'une ou l'autre franco de port et d'emballage, en gare, dans toute la France, au nom et à l'adresse de tout lecteur qui nous fera parvenir un mandat-poste de 10 fr. net, accompagné de trois en-tête du journal portant trois dates consécutives.

(Voir les dessins de ces sphères en 6^e page).

Lettre Parisienne

Paris, 29 décembre.

L'ITALIE ET LA FRANCE. — LA FRANCE ET L'ANGLETERRE. — LES COLLECTIVITÉS ET LES HOMMES D'ORDRE. — FOR-
MONS NOS BATAILLONS.

La nouvelle condamnation du capitaine Romani soulève encore un mouvement d'indignation très compréhensible et qui se fait surtout sentir dans une partie de la presse.

Ce sentiment est trop patriotique pour ne pas être très respectable. Il faudrait cependant que le patriotisme

ne fit pas oublier qu'il convient de ne pas entraver la grâce souveraine qui est sûre et à courte échéance. Aussi je remarque que ce qu'on est convenu d'appeler la grande presse : le *Temps*, les *Débats*, le *Figaro*, le *Gaulois*, etc., est très sobre de commentaires ; cela indique qu'elle sent la nécessité de ne pas aggraver avec des mots une situation déjà trop délicate dans les faits.

Il est vraiment triste que des incidents, auxquels personne ne peut rien, viennent entraver le rapprochement des deux pays, au moment où il paraît se faire. Entre la France et l'Italie il n'y a pas, quoi qu'on en dise, de barrière infranchissable. Une franche explication, un accord sur les intérêts respectifs dans la Méditerranée prépareraient un terrain excellent pour l'échéance de la triple alliance.

Il en est autrement avec l'Angleterre, dont nous séparé toute la largeur de l'Europe.

Le *Times* publie une note de son correspondant parisien, qui, au milieu d'un déluge de compliments pour la France, demande la trêve sur la question de l'Égypte, afin de pouvoir en finir avec les autres questions. C'est de la naïveté ; les autres questions, celles du Mékong et de l'Afrique par exemple, ne sont pas bien graves ; ce sont de ces genres de questions qui entraînent dans les chancelleries, et qui finissent tout doucement avec le temps, car elles ne sont pas des questions brûlantes.

Celle d'Égypte, au contraire, est brûlante au premier chef ; chaque jour qui passe consolide la domination britannique ; demander une trêve, c'est demander un abandon. C'est donc l'Égypte qui empêchera la formation d'une nouvelle triple alliance.

La diplomatie a sans doute beaucoup de tours dans son sac ; je doute que la diplomatie anglaise en ait un pour escamoter la vallée du Nil, en dépit de l'astuce dont elle fait preuve en feignant de renoncer à Madagascar tout en envoyant à l'armée hova des officiers anglais en retraite. En fait de tours, celui-là me paraît bien caractéristique du genre anglais. Aussi je pense que les mamours de Blowitz n'aboutiront à rien.

L'illustre économiste Leroy-Beaulieu a pris l'initiative d'une association pour la défense de la liberté sociale contre l'envahissement des doctrines funestes qui menacent tout et tous.

Tout est menacé ; patrie, conscience, famille, propriété, liberté, par des théories qui nous ramèneraient à l'âge primitif. Si le collectivisme avait le dessus, l'Europe serait réduite à être une vaste caserne dirigée par des autocrates.

Il n'est pas trop tôt de s'associer pour se défendre. Réassira-t-on ? *That is the question*. Les hommes d'ordre sont naturellement calmes ; ils ne possèdent pas l'entrain furieux de ceux qui montent à l'assaut. Il serait cependant utile que tous, abandonnant leurs idées particulières, s'unissent pour parer au péril commun.

Propriétaires, industriels, militaires, juristes, prêtres, savants, nous sommes tous menacés de la même charrette fatale. (Je parle au figuré, car j'espère qu'on ne voudra pas revenir à 1793.) Il n'est que temps de dire : Halte là !

Paris, à n'en pas douter, aura l'insigne honneur d'être pour son député un personnage illustre... par son manque d'éducation.

La ville qui était autrefois le centre de la politique, deviendra le centre de la grossièreté, de la trivialité la plus basse. Ce qui a fait la renommée de Gerault-Richard, ce sont les caricatures du président de la République publiées dans le *Chambard*. Je vous demande un peu quel progrès scientifique, philosophique, littéraire représente une caricature immonde soulignée par des périodes fabriquées sur le zinc des mastroquets de barrière !

Dans vingt-quatre heures, cette illustration représentera Paris, parce qu'ainsi en a décidé le marquis de Rochefort, qui amène la foule contre les riches, tout en se prélassant dans les délices des plus raffinées de Londres et de Bruxelles.

M. le marquis de Rochefort-Lucay qui, pour le moment, s'amuse à tout démolir en France, personnifie à merveille et tout à la fois l'ancien régime et les politiciens de nos jours, pour qui le bon peuple est toujours la race exploitable et corvéable et la politique un jeu de mœurs pour les rouspailleurs, aux dépens des honnêtes gens et des naïfs, ce qui pour eux est la même chose.

Je voudrais bien connaître, par exemple, ce que pense le noble marquis de l'influence que peut exercer sur l'alliance russe l'élection de Gerault-Richard, et s'il est disposé à appliquer aux richesses artistiques qu'il possède, les doctrines de Jules Guesde ?

Pour les hommes d'ordre, le moment est venu de former leurs bataillons, car le jour du devoir est arrivé.

UN PARISIEN.

A NOS ABONNÉS

Les personnes qui auraient à se plaindre d'irrégularités dans la réception du journal sont priées de bien vouloir nous en informer.

Nous remercions à ce qu'elles ne se renouvellent pas.

UN PEU DE STATISTIQUE

M. A. Sauerbeck, le savant statisticien anglais, a publié récemment l'*Index number* des prix pour le mois de novembre 1894. On sait que ce travail consiste à relever, jour par jour, pendant une période déterminée, le prix officiel, sur le marché de Londres des principaux produits : blé, farine, riz, sucre, thé, fer cuivre, plomb, coton, soie, pétrole, etc., etc., et à établir le prix moyen, en le dégageant ensuite de la tendance générale du mouvement.

Comme base de comparaison, M. A. Sauerbeck a choisi la moyenne annuelle de la période de 1867-1877, à laquelle il donne une valeur de 100 pour l'ensemble des prix des 45 produits observés. Chaque année cette valeur d'ensemble se modifie suivant les variations spéciales des prix de chacun des produits, et c'est la moyenne annuelle ainsi obtenue qui, comparée à la base initiale de la période de 1867-1877, permet de suivre le mouvement général des prix.

Voici les conclusions du statisticien anglais :

Le prix moyen des 45 principales marchandises pendant les onze années de 1867 à 1877 étant pris pour base au niveau 100
En 1873 ce niveau était monté à 111
En 1883 au contraire il était descendu à 68
En décembre 1893 il était à 67
En juin 1894 — 63,7
En septembre — 62,7
En octobre — 61,7
En novembre — 60,7
C'est-à-dire que la baisse moyenne des prix a été de 45 1/4 p. c. depuis vingt ans et que proportionnellement elle augmente, puisqu'elle a été de 10 p. c. pour les derniers onze mois.

Ces *index numbers*, rendus saisissants sous forme de graphiques, nous donnent une idée exacte de l'intensité de la crise. Et M. Sauerbeck fait ressortir la relation immédiate existant entre la question monétaire et la baisse des prix des marchandises.

Voici la preuve qu'il fournit :

En 1873, 20 pièces de 5 francs de bon poids en argent valaient (à fondre) 100 fr.
En 1893 elles ne valaient que 52 20
En juin 1894 leur valeur était 47 30
En septembre 1894 leur valeur était 48
En octobre 1894 leur valeur était 48
En novembre elles ne valaient plus que 46 90
Si l'Union latine possédait réellement pour 6 milliards de francs de pièces usées, d'argent, c'est donc une perte actuelle de 3 1/2 milliards à payer l'un de ces jours... à moins pourtant qu'on n'y pense et que l'on ne tente enfin un suprême effort pour tâcher de faire cesser le mal.

Rien n'est plus caractéristique que le rapprochement du prix en or de l'argent métal et du prix en or des principales marchandises. Il indique, tout d'abord, que la valeur en or de l'argent métal ne s'est réellement dépréciée qu'à partir de 1873, c'est-à-dire après la suspension de la frappe libre de l'argent en France ; il fait ressortir ensuite la coïncidence indubitable entre la baisse de l'argent métal et la baisse générale du prix des choses.

Ceci m'amène à parler des statistiques fort intéressantes, résumant la véritable situation politique, économique et sociale de l'Europe, de 1883 à 1893, publiées par l'*Economiste européen* :

En dix années, la population européenne ne s'est accrue que de 10,08 0/0, alors que les dépenses publiques ont augmenté de 22,5 0/0 dans leur ensemble.

En dix années, les dépenses d'ordre militaire se sont majorées de 23,5 0/0, et le nombre des citoyens englobés dans la mobilisation générale est, en 1893, de 60 0/0 plus élevé qu'en 1883.

En dix années, le montant total des Dettes publiques de l'Europe s'est élevé de 28 milliards de francs, soit une majoration de 31,7 0/0 par rapport au total de l'année 1883. Ces nouvelles dettes sont entrées dans les portefeuilles des rentiers qui peuvent prêter de l'argent aux États, mais elles ont déterminé une augmentation proportionnelle de charges pour les contribuables qui sont dans l'obligation de payer les arrérages aux rentiers.

En dix années, la fortune mobilière de l'Europe s'est augmentée de plus de 40 milliards de francs, soit du chef de la hausse du papier des États, soit du chef des émissions nouvelles de fonds d'États ou garantis par les États. Mais la fortune agricole et industrielle de l'Europe s'est dépréciée dans une proportion au moins égale à la dépréciation des produits agricoles et manufacturés constatée par les *Index Numbers* anglais.

Les encaisses des Banques d'émission européennes se sont accrues de 2,7-3 millions de francs d'or américain, australien et africain... Mais la valeur de l'argent métal étant tombée de 51 pence l'once standard en 1883, à 33 pence en 1893, les 2 077 milliards de monnaies d'argent

circulant en Europe se sont dépréciés comme valeur intrinsèque d'environ 2,300 millions de francs et — pendant la même période — l'ensemble du commerce extérieur des nations européennes a perdu 1,036 millions de francs, soit 1,8 0/0, et cette proportion de perte serait, elle-même, beaucoup plus considérable si elle n'embrassait que la période des cinq dernières années.

Pour en revenir à la baisse du prix, il est bien démontré qu'elle n'est pas indépendante, comme l'affirment les monométallistes-or, de la baisse de l'argent métal.

Les gens sans parti-pris le reconnaissent aujourd'hui et le mouvement bimétalliste gagne tous les jours du terrain. Le jour n'est pas éloigné où le double-étalon aura une majorité au Parlement anglais.

C. R. Wehrung.

LETTRE DE MON COTTAGE

Le Bois-Vert, 29 décembre.

Messieurs les nouvellistes doivent une fière chandelle à la commission parlementaire qui vient d'amender le projet de loi sur la trahison et l'espionnage, préparé hâtivement au ministère de la guerre, et punissant la publication de renseignements quelconques intéressant la défense du territoire, même sans que le but d'espionnage ou de trahison soit établi.

En effet, l'adoption de cette disposition eût rendu impossible non seulement la discussion de toute question militaire, mais aussi la simple publication d'informations, de renseignements quelconques.

Y a-t-il rien, concernant l'armée, qui ne puisse être, à la rigueur, considéré comme intéressant la défense du territoire, ne s'agirait-il que de boutons de guêtre manquant ou de bidons mal confectionnés ; à plus forte raison s'il s'agissait de manœuvres, de déplacement des troupes, de changement de garnison, de concentration ?

Annexer, par exemple, la concentration au camp de Sathonay des troupes destinées à Madagascar et indiquer la composition de ces troupes concentrées, c'était renseigner les Hovas ; et le journaliste coupable d'avoir inséré cette nouvelle, qu'on lisait, hier en dépeche, dans tous les journaux, eût été, de par l'article 6 non amendé du projet, susceptible d'être poursuivi comme traître.

Volla une des conséquences du projet à laquelle on n'avait probablement pas songé en rédigeant cet article 6 à la hâte, et dans la crainte qu'un nouveau Dreyfus venant à se trouver, il ne restât, comme d'autre, insuffisamment puni de son forfait.

On dira qu'il ne serait jamais venu à l'idée d'aucune autorité militaire ou autre de faire à des journalistes et pour de simples nouvelles, une semblable application de l'article 6.

Je n'en suis pas du tout persuadé, me souvenant de certaine aventure à laquelle je fus mêlé, et où j'eus la preuve de quels impairs est capable même l'autorité la mieux intentionnée, en des jours d'effarement.

C'était en 1870, j'étais alors secrétaire de la rédaction d'un grand journal lyonnais ayant un tirage énorme. Le succès du journal obligeait sa rédaction à soigner spécialement son service d'informations ; les destinées du pays se jouaient sur les champs de bataille, et, dans une angoisse patriotique, la population demandait des nouvelles du théâtre de la guerre. Outre un service, aussi complet que possible, de dépêches et de correspondances que je débrouillais, je donnais maints coups de ciseau dans les journaux qui nous arrivaient d'Alsace-Lorraine, de Paris et de Tours, omettant quelquefois, dans le résumé que j'en faisais, d'indiquer la source de provenance, tant j'étais affairé ou tant la place nous faisait défaut.

Notre rubrique *Nouvelles*, toujours très remplie, ne passait donc point inaperçue ; souvent elle faisait sensation. A tel point, qu'un beau jour l'autorité s'avisa de nous faire avertir officiellement qu'elle serait obligée de sévir si nous continuions à donner un aussi complet tableau des péripéties de la défense nationale. L'autorité se plaignait surtout des indiscrétions contenues dans deux ou trois récentes informations qu'elle s'imaginait émaner d'écritement de nos correspondants.

Elle nous reprochait que livrer de telles informations au public, c'était révéler les secrets de la défense nationale. Pour un peu nous étions passibles de la cour martiale.

Or, savez-vous quelle était la source où nous avions puisé, quels étaient les secrets que nous avions énoncés ?

Nos informations incriminées n'étaient autre chose que des coupures du *Journal officiel* du gouvernement de Tours et de l'*Officiel* du gouvernement de Paris, qui nous arrivaient, le premier régulièrement, le second quelquefois par ballon monté, ainsi que toute la correspondance, entre la capitale et la province, à certain moment du siège arrivait.

Gambetta et Jules Favre, voilà quels étaient les vrais auteurs des prétendues indiscrétions qui nous valaient des menaces.

Vous voyez, par cela, si la commission parlementaire a été bien avisée de demander et si le Parlement fera bien de voter. Qu'on précise dans la loi prochaine que « les documents, plans, écrits et renseignements qui seront divulgués devront être de caractère secret et confidentiel. »

Sinon, c'eût été le silence obligatoire dans les journaux comme dans les rangs, et la défense n'aurait rien à y gagner ; les abus beaucoup, en revanche.

Pierre VALIN.

Service téléphonique

LA RÉVOCATION

M. DE LANESSAN

Paris, 30 décembre.

Nous croyons savoir que, dans la dépeche où il annonce à M. de Lanessan la décision du gouvernement, le ministre des colonies, M. Delcassé, signale la présence dans les papiers de M. Canivet de documents dont le gouvernement devait être seul à avoir connaissance.

Le gouvernement a considéré ce fait comme un manque de confiance envers lui, alors qu'il avait pourtant donné à M. de Lanessan une preuve manifeste de ses sentiments en le confirmant dans ses pouvoirs de gouverneur général de l'Indo-Chine française. Le gouvernement a estimé qu'il ne pouvait tolérer un pareil manquement à la discipline. Il a donc relevé M. de Lanessan de ses fonctions.

La même dépêche ajoute que l'intérim du gouvernement général est confié à M. Roder, et que rien n'est modifié dans notre politique en Indo-Chine.

L'OPINION DES JOURNAUX

La révocation de M. de Lanessan fait passer l'affaire Romani au second plan. Tous les journaux s'occupent de M. de Lanessan et insistent afin que le gouvernement fasse connaître toute la vérité. On prévoit, d'ailleurs, que le gouvernement s'expliquera à ce sujet lors de la discussion du budget des colonies.

Voici en quels termes le *Figaro* parle de la révocation de M. de Lanessan :

C'est la continuation du plan de M. Casimir-Perier, qui veut épurer la presse, l'administration, le Parlement.

L'entreprise est louable, mais sait-on si, le décret ayant été rendu, on ne se trouvera pas en présence de forces gouvernementales suffisantes pour constituer un personnel et un instrument de règne ? Il est possible que non.

Le *Figaro* croit savoir que la découverte de papiers établissant des rapports d'affaires entre Canivet et M. de Lanessan, aura des conséquences beaucoup plus graves que celles d'une mesure administrative. Ce journal ajoute que les documents de M. de Lanessan trouvant leur domicile à Canivet, sont certainement graves, car lorsqu'on les a présentés à Canivet, celui-ci est devenu livide et s'est cramponné au dossier de sa chaise pour ne pas tomber.

D'après le *Soleil*, le gouvernement aurait l'intention de traduire M. de Lanessan en cour d'assises, s'il ne fournit pas, à sa rentrée en France, des explications catégoriques sur sa conduite.

On lit dans le *Temps* :

Le rappel du gouverneur général de l'Indo-Chine n'aurait que le fonctionnaire et non l'homme privé. On doit mettre hors de cause la personnalité même de M. de Lanessan et nous tenons à le constater dans les circonstances présentes, nous qui avons dû, à différentes reprises, critiquer certains de ses actes.

D'ailleurs, l'œuvre de M. de Lanessan en Indo-Chine aura été considérable, il a, cela est indéniable, donné une très vive impulsion à la colonisation de nos nouvelles possessions. Son programme était un programme sage, on ne méconnaît pas qu'il a fait ce qui dépendait de lui.

Malheureusement, il n'a pas toujours trouvé dans les ressources économiques et dans le cours personnel qui lui auraient permis de mener à bien la tâche qu'il s'était imposée. Il a été contraint de se servir des seuls éléments qu'il avait à sa disposition. C'est là la cause réelle des difficultés qu'il a rencontrées et dont il n'a pu triompher comme il l'aurait évidemment désiré.

Dans sa dépeche, le gouvernement a déclaré que rien n'était changé à la politique générale donnée à l'Indo-Chine française. C'est un hommage rendu aux efforts personnels et à l'activité de M. de Lanessan.

Le nouveau gouverneur général, M. Armand Rousseau, que l'on connaît comme un administrateur éminent, apportera, dans le programme de son prédécesseur, quelques modifications rendues indispensables par les incidents récents. Il faut de la continuité dans notre politique en Extrême-Orient. On ne peut qu'approuver le gouvernement de l'avoir assuré.

La plupart des journaux approuvent sans aucune réserve la nomination de M. Rousseau, administrateur expérimenté, clairvoyant et honnête.

INTERPELLATION EN PERSPECTIVE

Dès à présent, il est décidé que M. Mille- rand ou un autre député radical interpellera à la rentrée des Chambres sur ce nouveau scandale.

LE CAS DE M. BOULLOCHE

On signalait, hier, parmi les pièces transmises par M. de Lanessan à M. Canivet, celles qui concernaient M. le résident général en Annam, Boulluche.

Une des conséquences les plus piquantes de la saisie pratiquée par M. Clément au domicile de M. Canivet, a été de faire que les documents, communiqués au ministère de la justice, fussent par conséquent placés sous les yeux de M. Boulluche, directeur des grâces et des affaires civiles, frère du résident rappelé.

Le Commerce franco-espagnol

Paris, 30 décembre.

Le ministère de l'intérieur communique la note suivante :

Plusieurs journaux ont accompagné l'annonce de la prorogation du *modus vivendi* franco-espagnol de commentaires qui pourraient faire craindre que l'opinion s'égare sur la nature et la portée de cet accord.

Le *modus vivendi*, qui règle, à l'heure actuelle, nos relations avec l'Espagne, n'était conclu que pour un an ; outre qu'il pouvait y être mis fin à toute époque de l'année, à charge de dénonciation trois mois à l'avance, il expirait de plein droit, sans dénonciation ni avertissement quelconque, au 31 décembre.

Le *modus vivendi* qui vient d'être conclu reste, il est vrai, dénonçable comme le précédent trois mois à l'avance, mais il n'a plus d'échéance fixe. Il durera jusqu'à ce que l'une ou l'autre des parties prenne l'initiative de le dénoncer formellement.

Les Enfants de Napoléon IV

Paris, 30 décembre.

Un décret en date du 10 décembre autorise M. Napoléon-Lucien-Jérôme Robert, né à Paris le 22 novembre 1874, et M^{lle} Catherine Marie-Napoléone, née à Paris le 7 juillet 1877, mineurs, sous la tutelle de M. Ernest Adelon, à prendre le nom de de Celigny.

Les deux jeunes gens dont il s'agit dans ce décret sont les enfants naturels du prince impérial, enfants qu'il avait eus au cours d'une liaison contractée à Londres avec une jeune institutrice anglaise.

L'impératrice Eugénie porte beaucoup d'intérêt aux enfants de son fils et ne manque pas de les visiter chaque fois qu'elle vient à Paris.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Hier ont eu lieu à St-Etienne et à Marseille des élections sénatoriales dont voici les résultats :

LOIRE
Audiffred, député républicain... élu 762
Limousin... 40
Magnier... 40
Bourganel... 23
Il s'agissait de remplacer M. Brossard, républicain, décédé, réélu en 1888, au premier tour par 489 voix.

BOUCHES-DU-RHÔNE
(1^{er} tour)
Inscrits 115. — Votants 413

Benjamin Abram, radical... 195
Monier, opportuniste... 191
Guillard, socialiste... 18
Divers... 9

Il y a ballottage (2^e tour)

finissant le 22 décembre 1894, on a constaté 171 décès :

Fièvre typhoïde 1, scarlatine 1, diphtérie 1, affections pulmonaires 17, bronchopneumonie 12, pneumonie 9, phthisie pulmonaire 20, méningite aiguë 6, mal. cérébro-spinales 26, diarrhées infantiles 3, cirrhose du foie 2, affections du cœur 12, affections des reins 5, affections cancéreuses 13, affections chirurgicales 4, débilité congénitale 4, causes accidentelles 2, autres causes de décès 16.

Naissances 155, morts-nés 12, décès 171.

(Lyon Médical).

L'élection du 6 janvier

Le comité radical du 1^{er} arrondissement et le comité de l'Union des républicains radicaux, réunis en réunion plénière, ont adopté définitivement la candidature de M. Coste-Labonne, conseiller municipal, administrateur de la Caisse d'épargne et de l'Ecole Nationale des beaux-arts, au siège de M. Méra, au conseil général.

Académie de Lyon

M. Charles, recteur de l'Académie, ne recevra pas le mardi 1^{er} janvier.

Le prix du pain

Le syndicat de la boulangerie de Lyon, vient de décider que le pain, pendant le mois de janvier, sera vendu comme suit :

Pain blanc, 0.38 le kil.

Pain de ménage, 0.32 —

L'exposition de Lyon

Le contrôle municipal n'a pas encore fait connaître définitivement les résultats financiers de notre Exposition.

Nous trouvons cependant aujourd'hui dans le Bulletin officiel de l'Exposition les renseignements suivants :

« Le chiffre des entrées générales, en y comprenant aussi les entrées de service que les entrées d'exposants et d'honnêtes s'est élevé environ à trois millions huit cent mille, sur lesquelles les tourniquets ont enregistré deux millions cinq cent quatre vingt dix mille deux cent quatre vingt-cinq tickets payants. Le produit des inscriptions d'exposants et concessions diverses a atteint le chiffre de dix sept cent mille francs. »

L'Exposition aurait donc produit la recette de 4,290,000 francs.

Le Bulletin officiel ajoute que ce chiffre est insuffisant pour couvrir les dépenses.

Nous ignorons le montant de ces dépenses, mais il nous paraît difficile d'avoir encaissé, en chiffre rond, quatre millions trois cent mille francs, sans y comprendre les subventions de toutes sortes, l'entrepris de M. Claret se liquide par un déficit.

Le timbre des affiches manuscrites

Un très grand nombre de petites affiches manuscrites qui sont collées sur les murs, et qui ont pour but de demander des ouvriers et des ouvrières, portent le timbre mobile que les intéressés se croient encore obligés d'y apposer.

Cet timbre n'est plus nécessaire depuis la loi de finances du 26 juillet 1893, qui exempte du droit de timbre les affiches manuscrites concernant exclusivement les demandes et les offres d'emploi.

La Croix-Rouge française

Les cours de M. le docteur Horand, chirurgien en chef de l'Antiquaille, fait chaque année aux dames infirmières de la Société de secours aux blessés militaires, reprendront le mardi 15 janvier, à dix heures précises du matin, au siège du comité, 7, rue St-Joseph, et seront continués les mardis suivants à la même heure, jusqu'au 19 mars inclusivement.

Après chacune des conférences, il sera fait un enseignement pratique de la pose des bandages et appareils simples, plâtres ou silicates.

La rage dans le Rhône en 1893

Les cas de rage chez le chien et chez le chat diminuent chaque année dans le département du Rhône, grâce à l'application des mesures prophylactiques (muselière, mise à la fourrière, etc.).

En 1893, il a été observé 53 cas de rage chez le chien, 12 chez le chat, 2 chez la vache. La ville de Lyon avec sa banlieue, qui figure dans ce total pour 36 cas de rage, en comptait 135 en 1889, 163 en 1890, 80 en 1891, 40 en 1892.

Vingt-trois personnes adultes et cinq enfants ont été mordus par des animaux enragés. Chez les uns, les morsures ont été immédiatement cautérisées, ceux chez lesquels la cautérisation n'a pas été faite, se sont soumis aux inoculations préventives à l'Institut Pasteur.

Vol de lettres chargées

Le tribunal correctionnel, dans son audience d'avant-hier samedi, a jugé l'employé des postes Dr. Jean-Baptiste, reconnu coupable de vol de lettres chargées adressées à des militaires. Cette affaire est trop récente pour avoir à la rappeler.

Sur la réquisition de M. Pignatelli, substitut, le nommé Dr. a été condamné à quatre ans de prison et dix ans d'interdiction aux emplois publics.

FAITS DU JOUR

Grave accident. — Sous ce titre, nous avons parlé, dans notre numéro d'hier, d'un accident dont avait été victime un ouvrier puisatier, M. Pégon.

Comme nous le faisons prévoir, cet infortuné a succombé, la nuit dernière, à l'Hôtel-Dieu, où on l'avait transporté.

Sur la voie publique. — Un inconnu paraissant âgé de soixante ans au moins, s'est trouvé subitement indisposé hier, à 8 heures du matin sur la place de la Ville.

Des personnes charitables s'empresèrent autour de lui et le menèrent dans une boulangerie voisine, où cet infortuné expira, sans avoir pu faire connaître son identité.

Le docteur Vaton, de Villeurbanne, a procédé à la constatation du décès qu'il attribue à une cause naturelle.

M. Gr. a fait transporter le corps du défunt à la Morgue.

Cadavre retiré de la Saône. — Le cadavre d'un homme paraissant âgé de 70 ans environ, a été retiré de la Saône, hier, à 3 heures du soir, par M. Ducheneau, maître de pêche, 30, quai Jayr.

L'identité du noyé n'ayant pu être établie, le cadavre a été transporté à la Morgue.

Arrestation. — Le commissaire de police du quartier St-Louis, a fait détenir au Palais de Justice, un sieur Claude Bordin, 30 ans, chiffonnier, 17, rue de la Rive.

Cet individu est inculpé de vol et tentative de vol.

Le feu. — Un commencement d'incendie s'est déclaré hier, rue Villeneuve, chez M. Cellier. Ce négociant était occupé à transvaser de l'alcool, il l'a éteint en versant de l'eau.

Un négociant était occupé à transvaser de l'alcool, il l'a éteint en versant de l'eau.

Cet homme d'œuvre s'est empressé de déposer le tout au bureau de police du quartier de l'Hôtel-de-Ville, où il a été réclamé quelques instants après, par M. Honoré, 60, avenue de Noailles.

A nos lecteurs

Il nous semble à propos d'appeler l'attention sur un produit spécial qui se recommande aux personnes sujettes aux affections des bronches et du larynx si communes dans nos régions.

Le Gaiacol Depoulet est véritablement précieux pour garantir contre les funestes effets des bronchites et du froid. Ce bon médicament calme très bien la toux, fait disparaître l'oppression, soulage le catarrhe tout en parlant l'haleine et assainit les voies respiratoires en y introduisant, par inhalation, son action antiseptique.

Dans toutes pharmacies. Dépôt général : Ancienne Pharmacie Lardet, place des Jacobins, 1, Lyon.

TOPIQUE FRANÇAIS contre douleurs, points de côté, bronchites, oppression. — Pharmacie Nouvelle, Lyon-Saint-Paul et principales pharmacies.

Huile vierge de Foie de Morue fraîchement, pure. Pharm. Nouvelle, Lyon, Saint-Paul.

TOPIQUE FRANÇAIS contre douleurs, points de côté, bronchites, oppression. — Pharmacie Nouvelle, Lyon-Saint-Paul et principales pharmacies.

Huile vierge de Foie de Morue fraîchement, pure. Pharm. Nouvelle, Lyon, Saint-Paul.

TOPIQUE FRANÇAIS contre douleurs, points de côté, bronchites, oppression. — Pharmacie Nouvelle, Lyon-Saint-Paul et principales pharmacies.

Huile vierge de Foie de Morue fraîchement, pure. Pharm. Nouvelle, Lyon, Saint-Paul.

TOPIQUE FRANÇAIS contre douleurs, points de côté, bronchites, oppression. — Pharmacie Nouvelle, Lyon-Saint-Paul et principales pharmacies.

Huile vierge de Foie de Morue fraîchement, pure. Pharm. Nouvelle, Lyon, Saint-Paul.

TOPIQUE FRANÇAIS contre douleurs, points de côté, bronchites, oppression. — Pharmacie Nouvelle, Lyon-Saint-Paul et principales pharmacies.

Huile vierge de Foie de Morue fraîchement, pure. Pharm. Nouvelle, Lyon, Saint-Paul.

TOPIQUE FRANÇAIS contre douleurs, points de côté, bronchites, oppression. — Pharmacie Nouvelle, Lyon-Saint-Paul et principales pharmacies.

Huile vierge de Foie de Morue fraîchement, pure. Pharm. Nouvelle, Lyon, Saint-Paul.

TOPIQUE FRANÇAIS contre douleurs, points de côté, bronchites, oppression. — Pharmacie Nouvelle, Lyon-Saint-Paul et principales pharmacies.

Huile vierge de Foie de Morue fraîchement, pure. Pharm. Nouvelle, Lyon, Saint-Paul.

TOPIQUE FRANÇAIS contre douleurs, points de côté, bronchites, oppression. — Pharmacie Nouvelle, Lyon-Saint-Paul et principales pharmacies.

Huile vierge de Foie de Morue fraîchement, pure. Pharm. Nouvelle, Lyon, Saint-Paul.

TOPIQUE FRANÇAIS contre douleurs, points de côté, bronchites, oppression. — Pharmacie Nouvelle, Lyon-Saint-Paul et principales pharmacies.

Huile vierge de Foie de Morue fraîchement, pure. Pharm. Nouvelle, Lyon, Saint-Paul.

TOPIQUE FRANÇAIS contre douleurs, points de côté, bronchites, oppression. — Pharmacie Nouvelle, Lyon-Saint-Paul et principales pharmacies.

Huile vierge de Foie de Morue fraîchement, pure. Pharm. Nouvelle, Lyon, Saint-Paul.

TOPIQUE FRANÇAIS contre douleurs, points de côté, bronchites, oppression. — Pharmacie Nouvelle, Lyon-Saint-Paul et principales pharmacies.

Huile vierge de Foie de Morue fraîchement, pure. Pharm. Nouvelle, Lyon, Saint-Paul.

TOPIQUE FRANÇAIS contre douleurs, points de côté, bronchites, oppression. — Pharmacie Nouvelle, Lyon-Saint-Paul et principales pharmacies.

Huile vierge de Foie de Morue fraîchement, pure. Pharm. Nouvelle, Lyon, Saint-Paul.

TOPIQUE FRANÇAIS contre douleurs, points de côté, bronchites, oppression. — Pharmacie Nouvelle, Lyon-Saint-Paul et principales pharmacies.

Huile vierge de Foie de Morue fraîchement, pure. Pharm. Nouvelle, Lyon, Saint-Paul.

TOPIQUE FRANÇAIS contre douleurs, points de côté, bronchites, oppression. — Pharmacie Nouvelle, Lyon-Saint-Paul et principales pharmacies.

Huile vierge de Foie de Morue fraîchement, pure. Pharm. Nouvelle, Lyon, Saint-Paul.

TOPIQUE FRANÇAIS contre douleurs, points de côté, bronchites, oppression. — Pharmacie Nouvelle, Lyon-Saint-Paul et principales pharmacies.

Huile vierge de Foie de Morue fraîchement, pure. Pharm. Nouvelle, Lyon, Saint-Paul.

TOPIQUE FRANÇAIS contre douleurs, points de côté, bronchites, oppression. — Pharmacie Nouvelle, Lyon-Saint-Paul et principales pharmacies.

Huile vierge de Foie de Morue fraîchement, pure. Pharm. Nouvelle, Lyon, Saint-Paul.

TOPIQUE FRANÇAIS contre douleurs, points de côté, bronchites, oppression. — Pharmacie Nouvelle, Lyon-Saint-Paul et principales pharmacies.

Huile vierge de Foie de Morue fraîchement, pure. Pharm. Nouvelle, Lyon, Saint-Paul.

TOPIQUE FRANÇAIS contre douleurs, points de côté, bronchites, oppression. — Pharmacie Nouvelle, Lyon-Saint-Paul et principales pharmacies.

Huile vierge de Foie de Morue fraîchement, pure. Pharm. Nouvelle, Lyon, Saint-Paul.

TOPIQUE FRANÇAIS contre douleurs, points de côté, bronchites, oppression. — Pharmacie Nouvelle, Lyon-Saint-Paul et principales pharmacies.

30 centimètres donnant un gros épi de fleurs, d'un coloris corail vif.

Nous terminons par les chrysanthèmes, que l'on a nommés à juste titre « les reines de l'automne », dans le trop grand nombre des variétés que l'on cultive aujourd'hui, il s'en trouve qui commencent à fleurir en juillet, mais les plus belles variétés sont en fleurs en octobre et novembre.

Vous voyez, qu'avec ces plantes vivaces, que l'on délaie un peu trop aujourd'hui, on peut avoir en pleine terre des fleurs pendant toute l'année, quelle que soit la rigueur des saisons.

Nous n'avons cité que celles qui sont les plus rustiques et les meilleures, nous aurions pu donner une plus grande extension à cette revue. Mais à quoi cela aurait-il servi !

Est-ce que ce n'est pas assez, et ensuite si vous prenez goût à ces plantes, vous pourrez vous livrer à des expériences d'un plus grand nombre.

Voilà bien les plantes que l'on peut planter dans le jardin de la ferme, elles vous donneront beaucoup de fleurs, ne vous demandant pas beaucoup de soins, c'est pour cela que nous vous les recommandons.

MONTFAVET.

TOPIQUE FRANÇAIS contre douleurs, points de côté, bronchites, oppression. — Pharmacie Nouvelle, Lyon-Saint-Paul et principales pharmacies.

Huile vierge de Foie de Morue fraîchement, pure. Pharm. Nouvelle, Lyon, Saint-Paul.

TOPIQUE FRANÇAIS contre douleurs, points de côté, bronchites, oppression. — Pharmacie Nouvelle, Lyon-Saint-Paul et principales pharmacies.

Huile vierge de Foie de Morue fraîchement, pure. Pharm. Nouvelle, Lyon, Saint-Paul.

TOPIQUE FRANÇAIS contre douleurs, points de côté, bronchites, oppression. — Pharmacie Nouvelle, Lyon-Saint-Paul et principales pharmacies.

Huile vierge de Foie de Morue fraîchement, pure. Pharm. Nouvelle, Lyon, Saint-Paul.

TOPIQUE FRANÇAIS contre douleurs, points de côté, bronchites, oppression. — Pharmacie Nouvelle, Lyon-Saint-Paul et principales pharmacies.

Huile vierge de Foie de Morue fraîchement, pure. Pharm. Nouvelle, Lyon, Saint-Paul.

TOPIQUE FRANÇAIS contre douleurs, points de côté, bronchites, oppression. — Pharmacie Nouvelle, Lyon-Saint-Paul et principales pharmacies.

Huile vierge de Foie de Morue fraîchement, pure. Pharm. Nouvelle, Lyon, Saint-Paul.

TOPIQUE FRANÇAIS contre douleurs, points de côté, bronchites, oppression. — Pharmacie Nouvelle, Lyon-Saint-Paul et principales pharmacies.

Huile vierge de Foie de Morue fraîchement, pure. Pharm. Nouvelle, Lyon, Saint-Paul.

TOPIQUE FRANÇAIS contre douleurs, points de côté, bronchites, oppression. — Pharmacie Nouvelle, Lyon-Saint-Paul et principales pharmacies.

Huile vierge de Foie de Morue fraîchement, pure. Pharm. Nouvelle, Lyon, Saint-Paul.

TOPIQUE FRANÇAIS contre douleurs, points de côté, bronchites, oppression. — Pharmacie Nouvelle, Lyon-Saint-Paul et principales pharmacies.

Huile vierge de Foie de Morue fraîchement, pure. Pharm. Nouvelle, Lyon, Saint-Paul.

TOPIQUE FRANÇAIS contre douleurs, points de côté, bronchites, oppression. — Pharmacie Nouvelle, Lyon-Saint-Paul et principales pharmacies.

Huile vierge de Foie de Morue fraîchement, pure. Pharm. Nouvelle, Lyon, Saint-Paul.

TOPIQUE FRANÇAIS contre douleurs, points de côté, bronchites, oppression. — Pharmacie Nouvelle, Lyon-Saint-Paul et principales pharmacies.

Huile vierge de Foie de Morue fraîchement, pure. Pharm. Nouvelle, Lyon, Saint-Paul.

TOPIQUE FRANÇAIS contre douleurs, points de côté, bronchites, oppression. — Pharmacie Nouvelle, Lyon-Saint-Paul et principales pharmacies.

Huile vierge de Foie de Morue fraîchement, pure. Pharm. Nouvelle, Lyon, Saint-Paul.

TOPIQUE FRANÇAIS contre douleurs, points de côté, bronchites, oppression. — Pharmacie Nouvelle, Lyon-Saint-Paul et principales pharmacies.

Huile vierge de Foie de Morue fraîchement, pure. Pharm. Nouvelle, Lyon, Saint-Paul.

TOPIQUE FRANÇAIS contre douleurs, points de côté, bronchites, oppression. — Pharmacie Nouvelle, Lyon-Saint-Paul et principales pharmacies.

Huile vierge de Foie de Morue fraîchement, pure. Pharm. Nouvelle, Lyon, Saint-Paul.

TOPIQUE FRANÇAIS contre douleurs, points de côté, bronchites, oppression. — Pharmacie Nouvelle, Lyon-Saint-Paul et principales pharmacies.

Huile vierge de Foie de Morue fraîchement, pure. Pharm. Nouvelle, Lyon, Saint-Paul.

TOPIQUE FRANÇAIS contre douleurs, points de côté, bronchites, oppression. — Pharmacie Nouvelle, Lyon-Saint-Paul et principales pharmacies.

Huile vierge de Foie de Morue fraîchement, pure. Pharm. Nouvelle, Lyon, Saint-Paul.

TOPIQUE FRANÇAIS contre douleurs, points de côté, bronchites, oppression. — Pharmacie Nouvelle, Lyon-Saint-Paul et principales pharmacies.

Huile vierge de Foie de Morue fraîchement, pure. Pharm. Nouvelle, Lyon, Saint-Paul.

TOPIQUE FRANÇAIS contre douleurs, points de côté, bronchites, oppression. — Pharmacie Nouvelle, Lyon-Saint-Paul et principales pharmacies.

Huile vierge de Foie de Morue fraîchement, pure. Pharm. Nouvelle, Lyon, Saint-Paul.

TOPIQUE FRANÇAIS contre douleurs, points de côté, bronchites, oppression. — Pharmacie Nouvelle, Lyon-Saint-Paul et principales pharmacies.

qui entraînait en gare. Quand on le releva, il avait les deux jambes broyées et le crâne fracturé.

Après les constatations, le cadavre de ce malheureux fut porté à l'hôpital.

M. Larouillière laisse une femme et six enfants.

3^e ÉDITION

DÉPARTEMENTS

VILLEFRANCHE. — Caisse d'épargne. — Dans la dernière séance de la Caisse d'épargne de Villefranche, les versements se sont élevés à la somme de 106,99 fr. et les remboursements à celle de 113,58 fr. 50.

L'excédent des remboursements est donc de 42,144 fr. 50.

Ces résultats s'appliquent tant à la Caisse de Villefranche qu'à ses treize succursales.

SAINT-ETIENNE. — La crise municipale. — C'est décidément jeudi qu'aura lieu la nomination du maire. On peut s'attendre à une séance orageuse.

Il paraîtrait que M. Martin aurait remis sa démission hier soir à la préfecture.

— Accident mortel. — Hier matin, Mme Blanchet, demeurant au Soleil, quittant son domicile pour gagner la rue a glissé, est tombée et s'est fracturé le crâne.

La mort a été instantanée.

— Vol de charbon. — On a arrêté, hier soir, le nommé Chadenier, François, qui a été surpris volant du charbon à la Roche-de-Geai, concession des mines de la Loire.

— Chambre de commerce. — C'est avec plaisir que nous enregistrons l'élection de M. Tesson à la Chambre de commerce de Roanne.

Les électeurs ne pouvaient faire un meilleur choix.

— Classe 1895. — Les jeunes gens de la classe 1895 se réuniront le 1^{er} janvier en un grand banquet à l'hôtel Chevalier-Vaton.

AIN

Trévoux. — Foire. — Mercredi 2 janvier 1895, aura lieu la fête annuelle établie sur le quai de la Saône.

Nous rappelons aux intéressés que les emplacements sont mis gratuitement à la disposition des marchands de bestiaux.

Dernière Heure

L'espionnage en France

Paris, 30 décembre

Du Gil-Blas :

A propos du capitaine Romani et du capitaine Dreyfus, il est avéré que depuis six semaines le ministre de la guerre a signalé plus de vingt-cinq espions qu'on s'est contenté d'expulser.

Je crois savoir qu'on se montrera moins magnanime à l'avenir.

Engagement d'un allemand

Arras, 30 décembre.

Un allemand déclarant se nommer Reichling, âgé de 26 ans, rédacteur à la Gazette de Cologne, s'est présenté à la gendarmerie pour contracter un engagement dans le premier régiment de la légion étrangère.

Il a demandé à partir pour Madagascar.

C'est pour échapper à une condamnation à 2 ans de prison, pour avoir tué son adversaire en duel, qu'il est venu demander du service en France.

Retour de M. Cavalotti

Milan, 30 décembre

Une manifestation grandiose s'est produite aujourd'hui à l'arrivée de M. Cavalotti.

Une foule énorme l'attendait à la gare, où il a été accueilli aux cris mille fois répétés de : « Vive le défenseur de l'honnêteté ! Vive Cavalotti ! A bas les voleurs ! »

Il a été accompagné à son domicile par la foule qui continuait à pousser des vivats.

Le Socialisme en Belgique

Liège, 30 décembre.

Les socialistes viennent de remporter une nouvelle victoire au scrutin de ballottage.

M. Smeets, socialiste, a été élu député par 63.200 voix contre 55.500 aux candidats catholiques.

Les progressistes en grande partie ont voté en bloc.

Les libéraux et les modérés ont donné leurs voix aux catholiques.

LA RÉVOCATION DE M. DE LANESSAN

Paris, 30 décembre.

Le soir a demandé à M. Levasseur, délégué de l'Annam et du Tonkin au conseil supérieur des colonies, l'impression que produirait, parmi les colons, la révocation de M. de Lanessan.

Notre confrère prétend que M. de Lanessan avait en Indo-Chine des amis dévoués, des trafiquants tripotiers, tous ceux qui lui ont arraché des contrats absolument illégaux et qui espèrent lui en arracher de nouveaux.

Quant aux vrais colons, ceux-là seraient unanimes à applaudir à la mesure qui frappe M. de Lanessan.

On se rappelle la campagne de presse qui fut faite au printemps dernier en faveur de M. de Lanessan. On aurait saisi chez M. Canivet les comptes de cette campagne.

Du reste, déjà l'année dernière, M. de Lanessan adressait une copie des communications officielles à plusieurs députés, en même temps qu'il les adressait au département.

M. Reinach, ajoute M. Levasseur, ne me démentira pas.

M. Rousseau fait ses préparatifs de départ, on lui prête l'intention de réformer, aussitôt son arrivée en Indo-Chine, l'administration des colonies que M. de Lanessan avait sensiblement modifiée.

Le Gil-Blas de demain publiera un jugement de M. de Lanessan sur M. de Lanessan. Ce dernier s'exprime très durement sur le compte de notre ancien gouverneur de l'Indo-Chine.

Au Conseil général de la Seine

Paris, 30 décembre.

A la séance du Conseil général de la Seine de ce soir, un curieux incident a été soulevé à propos d'un crédit de 24,000 fr. pour le traitement de quatre inspecteurs départementaux de pensionnaires.

M. Blachette apprend qu'une de ces institutrices est au Canada depuis plus de deux ans ; une seconde est à Cannes depuis à peu près la même époque, et une troisième

n'a fait aucune inspection depuis sa nomination.

M. le directeur de l'enseignement plaide les circonstances atténuantes pour ses subordonnés, mais il ne nie pas les faits. Le crédit est finalement supprimé.

Publication du NOUVEAU LYON du 31 Décembre 1894

PARADIS PERDU

PAR

Jules Mary

— Je n'ai pas confiance dans le médecin de Cerdon.

— Je ne l'ignore pas, mais la gangrène peut se mettre dans la blessure du père Tranchant. Nous sommes en juillet, au moment des plus fortes chaleurs. Du reste, à dire vrai, je ne comprends pas et je n'ai jamais compris l'éloignement que vous éprouvez pour le docteur Renaudière, de Cerdon. Ce jeune homme est intelligent, il passe pour être habile. Il a, dans sa clientèle, tour les châteaux des environs.

Villadon semblait embarrassé. Le blessé seignait toujours. Le sang coulait, engluait les draps du lit et les blanches couvertures de laine.

— Ah ! bon Dieu, je m'en vas, pleurait-il, bon Dieu, je sens que je m'en vas !... Ça tourne... je n'y vois plus !... Il eut un éblouissement. On eut qu'il passait.

Le comte hésitait toujours, le sourcil froncé, regardant le blessé, puis sa femme, puis les gens autour de lui.

— La fin, il parut faire un effort sur lui-même.

— Jean-Claude, dit-il à un des gar-

çons, saute à cheval et cours à Cerdon. Ramène Renaudière.

Et le garçon parti, Villadon lui-même quitta la ferme.

— Vous n'attendez pas le docteur, Urbain ? dit Renaudière.

— Non. J'ai un rendez-vous au château.

— C'est singulier, murmura la comtesse en le voyant disparaître dans un bois de hauts sapins à proximité de la ferme. On dirait qu'il a peur de se rencontrer avec Renaudière.

Un quart d'heure s'écoula. La perte de sang était si grande que le père Tranchant ne sortait plus de sa syncope. Enfin on entendit une voiture. Un homme parut sur le seuil.

C'était Renaudière.

L'âge du comte de Villadon, à peu près, — peut-être de trois ou quatre ans plus jeune, — grand, bien fait, les épaules larges, la démarche décidée, le front dégarni, les yeux et la barbe très noirs, l'air dur et méprisant, tel était le portrait du nouveau venu.

Il vint droit au lit, découvrit le blessé, examina la plaie d'un sursaut, le sang, toujours, malgré les serviettes accumulées, comme d'une source intarissable.

Il se retourna vers la fermière :

— A quelle heure cet accident est-il arrivé ?

— A trois heures, monsieur, trois heures — juste quand le vacher mettait les vaches au champ.

Renaudière consulta sa montre.

Et il est quatre heures. Pourquoi a-t-on attendu ?

Il promena autour de lui un regard circulaire, tout en relevant ses manches de chemise, et il aperçut Renaudière qui lavait ses petites mains rouges de sang dans une cuvette pleine d'eau fraîche.

— Ah ! je comprends !... dit-il très haut.

Et avec un rire bref, insolent, le regard sur Renaudière :

— M. de Villadon, sans nul doute, aura envoyé chercher le père Bourguet !...

Il haussa les épaules et s'occupa du malade. Renaudière voulut rester jusqu'à la fin. Quand l'hémorragie fut arrêtée, quand les premiers dangers furent écartés, elle remercia Renaudière, prit congé et se revint au château.

Il y avait à peine cinq minutes qu'elle était engagée dans l'allée centrale du bois de sapins lorsqu'elle entendit marcher derrière elle.

C'était le docteur. Il la rejoignit.

— Madame, dit-il, les médecins n'ont pas pour habitude de se voler réciproquement leur clientèle. C'est un point d'honneur pour eux. Vous m'excuserez, j'espère, auprès du docteur Bourguet.

— Soyez sans crainte, monsieur.

Renaudière se tenait devant Renaudière, comme s'il avait voulu lui barrer le chemin. Ses yeux luisaient. Tout à coup et sans qu'elle s'attendît à ce brusque mouvement, il lui prit les mains.

Elle poussa un léger cri d'effroi, voulut les retirer, mais il tenait bon.

Devant et derrière eux, le bois silencieux et triste, comme un cimetière étalant les fûts droits de ses noirs sapins. Une chaleur étouffante. Des essaims de mouches avides les entouraient de leurs bourdonnements.

Elle se sentit isolée. Elle eut peur. La physiologie de cet homme faisait frissonner car elle avait je ne sais quelle expression de cruauté et d'ironie.

— Monsieur, dit-elle, que faites-vous, que voulez-vous ?

Il la contempla longuement. Il éprouvait certes du plaisir à sentir dans ses mains vigoureuses les efforts des mains de la comtesse se crispant et se tordant.

— Monsieur, laissez-moi, je vous l'ordonne. Vous me manquez de respect... Je suis femme... Vous êtes un lâche...

Il haussa jusqu'à ses lèvres le bras de la comtesse et mit un baiser sur le poignet nu, un baiser froid.

— Madame, dit-il, sans émotion apparente, je vous aime profondément et mes rêves sont pleins de vous !

— La salua et se jetant sous bois disparut derrière les innombrables colonnades des sapins.

Elle était interdite, pâle, suffoquée.

Machinalement, elle essayait de sa main gauche gantée le poignet où elle avait senti les lèvres de l'homme.

— Est-ce un fou ? se dit-elle.

Rapidement elle regagna les Bergereaux. Elle eut beau composer son visage, elle avait les yeux cernés et son

cœur battait très fort lorsqu'elle revint son mari.

— Eh bien ! demanda Villadon. Et le père Tranchant ?

Elle lui raconta ce qui s'était passé.

— Allons, dit Urbain, il en sera quitte pour la peur.

Alors il remarqua le trouble de sa femme.

— Qu'avez-vous donc, Renaudière ? Elle était obligée de mentir. Remise à peine de sa surprise, elle ne voulait pas dire la vérité à son mari. Il eût demandé à coup sûr des explications au docteur.

Des violences en paroles, avant d'en venir à la lutte. Un duel avec son résultat incertain, non. Hasarder cette vie-là contre celle de l'autre, la partie n'était point égale.

Elle préféra se taire.

Ce fut le comte lui-même qui trouva la réponse.

— La vue du sang ! toutes ces larmes ! cette douleur des braves gens ! Cela vous a fait de la peine... avouez-le...

— Je l'avoue ! dit-elle avec un sourire timide.

Le père Tranchant guérit et il ne fut bientôt plus question de l'accident.

Mais, le ciel bleu du bonheur de Renaudière avait été assombri par un nuage.

Et de temps en temps, si elle s'arrêtait de travailler, si elle s'arrêtait de lire, si même elle s'arrêtait de parler au milieu d'une phrase commencée, si elle tressaillait brusquement et passait la main sur son front pâle, si elle devenait rêveuse, c'est que la dure et insolente

figure de Renaudière venait de surgir devant son esprit, comme un funeste présage, comme une menace de l'avenir.

Renaudière venait d'entrer à jamais dans sa vie.

Elle le connaissait à peine, avant ce jour-là. De nom, seulement.

Depuis, on eût dit que Renaudière se donnait la tâche de se trouver sur le passage de Renaudière.

Lorsqu'elle allait à la messe, le dimanche, seule, — son mari la laissait libre de suivre sa foi religieuse, mais ne l'accompagnait — elle était sûre de rencontrer le docteur devant l'église.

Quand elle sortait, ayant à la main ses deux enfants, elle le voyait encore.

Souvent, pour ne pas le rencontrer, cet homme qui lui inspirait une terreur irraisonnée, pareille à celle qu'on éprouve à la vue d'un être immonde, elle s'arrêtait dans l'église, longtemps après que la messe était finie.

Maman, tu sais, il n'y a plus personne ! disait André, monsieur le curé est parti...

Elle se levait, marchait lentement, pour gagner du temps encore, mettant de longues minutes à descendre entre les rangées de bancs et de chaises, jusqu'au bénitier de la porte.

Puis, le cœur battant, elle sortait.

Et sur la petite place plantée d'arbres maigres, où des gamins se battaient Renaudière, patient, la saluait quand elle montait en voiture.

(A suivre).

Annonces Légales, Judiciaires et Avis Divers, sont reçus 7, place des Terreaux

SOCIÉTÉ DU JOURNAL

LE NOUVEAU LYON

Anonyme, au capital de 250,000 francs, siège social à Lyon, place des Terreaux, 7.

I. — RÉDUCTION DE CAPITAL

Aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de ladite société, tenue à Lyon le trente novembre dix-huit-cent-quatre-vingt-quatre, l'assemblée générale a voté la résolution suivante :

L'assemblée générale décide :

Que le capital social de deux cent vingt-cinq mille francs sera réduit à cent cinquante mille francs, à dater de ce jour à cent cinquante mille francs par l'annulation d'actions dans les formes, conditions et proportions déterminées ci-après :

Que chaque action actuelle de cinq cents francs, libérée de deux cent cinquante francs, sera divisée en quatre actions de cent vingt-cinq francs l'une, libérées de cinquante francs cinquante centimes.

Que le capital réduit à cent cinquante mille francs sera représenté par cent cinquante mille actions de cent vingt-cinq francs l'une, libérées de cinquante francs cinquante centimes.

Que les cent cinquante mille actions de cent vingt-cinq francs l'une, libérées de cinquante francs cinquante centimes, seront remises contre les dix-sept cent cinquante actions de cent vingt-cinq francs l'une, libérées de cinquante francs cinquante centimes, existantes.

Que les dix-sept cent cinquante actions de cent vingt-cinq francs l'une, libérées de cinquante francs cinquante centimes, seront remises contre les dix-sept cent cinquante actions de cent vingt-cinq francs l'une, libérées de cinquante francs cinquante centimes, existantes.

Que les dix-sept cent cinquante actions de cent vingt-cinq francs l'une, libérées de cinquante francs cinquante centimes, seront remises contre les dix-sept cent cinquante actions de cent vingt-cinq francs l'une, libérées de cinquante francs cinquante centimes, existantes.

Que les dix-sept cent cinquante actions de cent vingt-cinq francs l'une, libérées de cinquante francs cinquante centimes, seront remises contre les dix-sept cent cinquante actions de cent vingt-cinq francs l'une, libérées de cinquante francs cinquante centimes, existantes.

Que les dix-sept cent cinquante actions de cent vingt-cinq francs l'une, libérées de cinquante francs cinquante centimes, seront remises contre les dix-sept cent cinquante actions de cent vingt-cinq francs l'une, libérées de cinquante francs cinquante centimes, existantes.

Que les dix-sept cent cinquante actions de cent vingt-cinq francs l'une, libérées de cinquante francs cinquante centimes, seront remises contre les dix-sept cent cinquante actions de cent vingt-cinq francs l'une, libérées de cinquante francs cinquante centimes, existantes.

Que les dix-sept cent cinquante actions de cent vingt-cinq francs l'une, libérées de cinquante francs cinquante centimes, seront remises contre les dix-sept cent cinquante actions de cent vingt-cinq francs l'une, libérées de cinquante francs cinquante centimes, existantes.

Que les dix-sept cent cinquante actions de cent vingt-cinq francs l'une, libérées de cinquante francs cinquante centimes, seront remises contre les dix-sept cent cinquante actions de cent vingt-cinq francs l'une, libérées de cinquante francs cinquante centimes, existantes.

Que les dix-sept cent cinquante actions de cent vingt-cinq francs l'une, libérées de cinquante francs cinquante centimes, seront remises contre les dix-sept cent cinquante actions de cent vingt-cinq francs l'une, libérées de cinquante francs cinquante centimes, existantes.

Que les dix-sept cent cinquante actions de cent vingt-cinq francs l'une, libérées de cinquante francs cinquante centimes, seront remises contre les dix-sept cent cinquante actions de cent vingt-cinq francs l'une, libérées de cinquante francs cinquante centimes, existantes.

Que les dix-sept cent cinquante actions de cent vingt-cinq francs l'une, libérées de cinquante francs cinquante centimes, seront remises contre les dix-sept cent cinquante actions de cent vingt-cinq francs l'une, libérées de cinquante francs cinquante centimes, existantes.

Que les dix-sept cent cinquante actions de cent vingt-cinq francs l'une, libérées de cinquante francs cinquante centimes, seront remises contre les dix-sept cent cinquante actions de cent vingt-cinq francs l'une, libérées de cinquante francs cinquante centimes, existantes.

Que les dix-sept cent cinquante actions de cent vingt-cinq francs l'une, libérées de cinquante francs cinquante centimes, seront remises contre les dix-sept cent cinquante actions de cent vingt-cinq francs l'une, libérées de cinquante francs cinquante centimes, existantes.

Que les dix-sept cent cinquante actions de cent vingt-cinq francs l'une, libérées de cinquante francs cinquante centimes, seront remises contre les dix-sept cent cinquante actions de cent vingt-cinq francs l'une, libérées de cinquante francs cinquante centimes, existantes.

Que les dix-sept cent cinquante actions de cent vingt-cinq francs l'une, libérées de cinquante francs cinquante centimes, seront remises contre les dix-sept cent cinquante actions de cent vingt-cinq francs l'une, libérées de cinquante francs cinquante centimes, existantes.

Que les dix-sept cent cinquante actions de cent vingt-cinq francs l'une, libérées de cinquante francs cinquante centimes, seront remises contre les dix-sept cent cinquante actions de cent vingt-cinq francs l'une, libérées de cinquante francs cinquante centimes, existantes.

Que les dix-sept cent cinquante actions de cent vingt-cinq francs l'une, libérées de cinquante francs cinquante centimes, seront remises contre les dix-sept cent cinquante actions de cent vingt-cinq francs l'une, libérées de cinquante francs cinquante centimes, existantes.

Que les dix-sept cent cinquante actions de cent vingt-cinq francs l'une, libérées de cinquante francs cinquante centimes, seront remises contre les dix-sept cent cinquante actions de cent vingt-cinq francs l'une, libérées de cinquante francs cinquante centimes, existantes.

Que les dix-sept cent cinquante actions de cent vingt-cinq francs l'une, libérées de cinquante francs cinquante centimes, seront remises contre les dix-sept cent cinquante actions de cent vingt-cinq francs l'une, libérées de cinquante francs cinquante centimes, existantes.

cent cinquante mille francs, pour être porté à deux cent cinquante mille francs ;

Que cette augmentation sera faite par l'émission de six cent cinquante et onze actions de cent vingt-cinq francs chacune à libérer de moitié à la souscription ;

Que le capital social de deux cent cinquante mille francs sera ainsi, après ladite émission, divisé en deux mille actions de cent vingt-cinq francs chacune, libérées de moitié ;

Que le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour faire cette émission au pair de cent vingt-cinq francs et moyennant l'engagement du souscripteur de verser la moitié de chaque action à la souscription et l'autre moitié aux mêmes époques et de la même manière que pour les sommes restant à appeler pour le capital actuel ;

Que les six cent cinquante et onze actions à émettre auront les mêmes droits et obligations que les seize cent vingt-neuf actions existantes ;

Et enfin que le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour faire devant notaire la déclaration de souscription et versement au dit six cent cinquante et onze actions, dresser l'état des versements de moitié effectués sur chacune des dites actions, et convoquer l'assemblée générale pour approuver la sincérité dudit acte notarié et rendre ainsi définitive l'augmentation du capital social.

Suivant acte reçu par M. Bernard et son collègue, notaires à Lyon, le vingt et un décembre, présent mois, le conseil d'administration a déclaré que les six cent cinquante et onze actions de cent vingt-cinq francs chacune, représentant le capital d'augmentation de quatre-vingt-trois mille huit cent soixante-quinze francs, avaient été souscrites par soixante personnes et qu'il avait été versé par chaque souscripteur une somme égale à la moitié du montant des actions par lui souscrites, soit au total quarante et un mille neuf cent trente sept francs cinquante centimes.

Il a été annexé audit acte une copie du procès-verbal de l'assemblée générale du trente novembre précédent, et une liste des souscripteurs contenant l'indication du nombre des actions souscrites par chacun d'eux et l'état des versements effectués par chacun des dits souscripteurs.

Du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires, tenu le présent mois, il résulte que l'assemblée générale a reconnu sincère et véritable

la déclaration de souscription et versement faite suivant acte reçu par M. Bernard et son collègue, notaires à Lyon, le vingt et un décembre mil huit cent quatre-vingt-quatre ;

2° Que l'assemblée générale a déclaré que le capital social se trouvait actuellement fixé à deux cent cinquante mille francs, divisé en deux mille actions de cent vingt-cinq francs chacune, libérées de moitié.

Expédition de l'acte de déclaration de souscription et versement du vingt et un décembre mil huit cent quatre-vingt-quatre et du procès-verbal de l'assemblée générale du trente novembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, et copie du procès-verbal de l'assemblée générale du vingt-huit décembre présent mois, ont été déposées le vingt-neuf décembre présent mois aux greffes du tribunal de commerce et de la justice de paix du troisième canton de Lyon.

Pour extrait et publication, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Maison de Convalescence

Pension bourgeoise

Soins et traitement de famille à des prix très modérés. Appartements à louer meublés ou non.

40, Chemin Saint-Maximin LYON-MONPLAISIR

Passage du tramway de Montchat à l'entrée du chemin.

LOTS DE TERRAINS

clos et complantés, de 300 à 25,000 mètres

A VENDRE

PETITES PROPRIÉTÉS

De 4,000 à 8,000 r. avec jardins

S'adresser ou écrire C. Barbier, régisseur, 52, cours Richard-Villon, Lyon-Montchat.

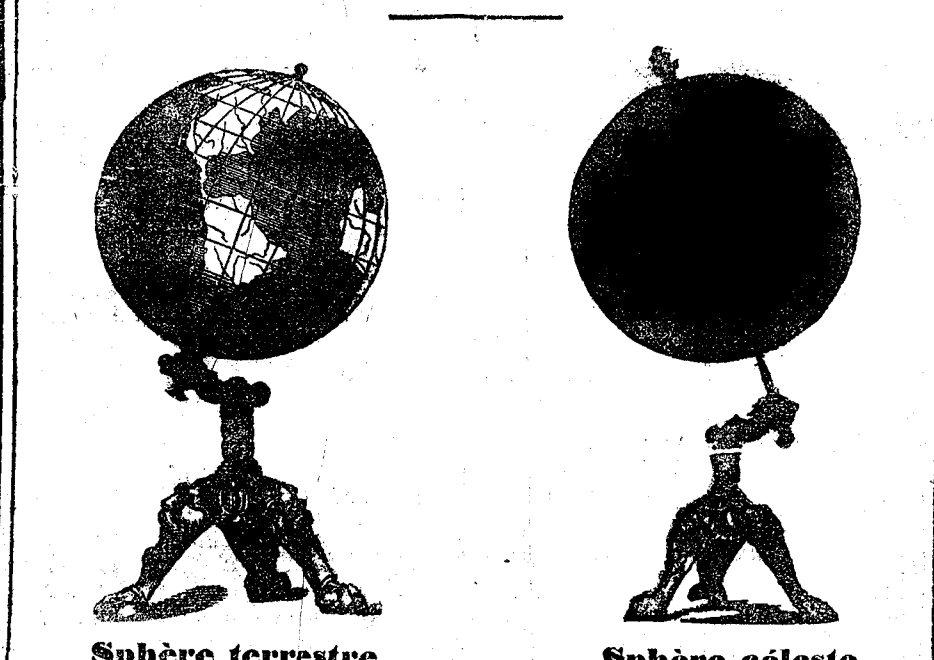
A louer, à proximité de Lyon, site merveilleux, bon air, petit chalet coquet, confortable, vue magnifique. S'adresser bureau du journal, n° 1008.

La Presseuse

Revue des Cafés, des Limpiers, des Partis, des Économies, des Beilles, des Modèles pour l'établissement

Ch. Marchal, art. ménage

Prime du "NOUVEAU LYON"



de un mètre de circonférence, tirées en huit couleurs, mises à jour des dernières découvertes et montées sur un superbe pied en métal brossé.

Chaque de ces sphères sera envoyée, franco de port et d'emballage, en gare, dans toute la France, à l'adresse de tout lecteur qui nous fera parvenir un mandat-poste de 10 francs, accompagné de trois en-tête du journal, portant trois dates consécutives, à partir de dimanche prochain 30 courant.

SUPRÊME RÉGÉNÉRATEUR
Des cheveux et de leur couleur
ROYAL SAVIOUX
Seul recolorant ne poissant pas
CHEZ TOUS LES COIFFEURS

GRAND DÉBALLAGE
Jouets, Articles pour Etrennes, Bijouterie, Orfèvrerie, Coutellerie, Maroquinerie, Faïences et quantité d'autres articles provenant de l'Exposition.
Vendus avec un rabais énorme
ENTRÉE LIBRE... 40, Rue l'Hotel-de-Ville... ENTRÉE LIBRE

DIPLOME D'HONNEUR — MÉDAILLE D'OR — NEUILLY 1894
Paris 1894 — HORS CONCOURS — Paris 1894

CAFÉ CRÉOLE PUR MARTINIQUE 2 FR. et LEVANTIN 2 1/2 FR.

Agence Générale p. les départements Rhône, Isère, Ain
31, RUE DUBOIS, LYON
Dépôt : 41 bis, montée du Chemin-Neuf, Saint-Just-Lyon

ANTI-NÉVRALGIQUE ROUSSET
TRAITEMENT COMPLET
(Pommade, Sirop, Pilules) 8 francs
Pharmacie J. ROUSSET
LYON
19, Grande Rue de la Croix-Rousse
SAISON D'HIVER 1894-95

ALA NOUVELLE MAISON
15, Place de Beaulieu — CHALON-SUR-SAONE — Place de Beaulieu, 15
A l'occasion des Fêtes de Noël et du Nouvel An, la NOUVELLE MAISON, la mieux assortie en Nouveautés de toute la région, met en vente un choix considérable de Vêtements à des prix défiant toute concurrence loyale.

Un premier coupeur attaché à sa maison s'occupe tout spécialement du rayon de mesure. Il apporte les plus grands soins aux vêtements qui sont livrés avec la dernière élégance et la façon la plus irréprochable.

Tous les Jours
EXPOSITION GÉNÉRALE DES NOUVEAUTÉS D'HIVER
Tout est marqué en chiffres connus

Il fallut reprendre le chemin de la ville.

Les jeunes gens étaient silencieux. Ils craignaient de ne pas trouver les paroles qui eussent exprimé la passion qu'ils éprouvaient. De temps à autre, André répétait à demi voix, en regardant sa bien-aimée :

— Elise... ma chère Elise !...

Et elle lui souriait, lui tendait sa main qu'il couvrait de caresses.

Le jour baissait lorsqu'ils abordèrent les premières villas qui forment la ceinture de Nice la charmante.

— Il faut nous quitter, monsieur André, dit Elise.

— Accordez-moi une dernière faveur, lui demanda-t-il d'un ton suppliant.

— Encore ! Vous êtes insatiable.

— Lorsque nous serons seuls, comme en ce moment, ne m'appellez pas monsieur.

Elle sourit.

— Vous avez de la mémoire, dit-elle. Vous vous souvenez de mes paroles de tout à l'heure.

— Puis-je mieux faire que de vous imiter en toutes choses ?

— Allons ! voici déjà la ville... Eloignez-vous... André !

Elle prit le galop et disparut rapidement, tandis qu'il poussait un cri de joie et portait la main à son cœur pour en comprimer les battements précipités.

Ainsi que lui avait dit Elise, André

3 Ans de Crédit
PIANOS & ORGUES
PLEYEL et de tous les facteurs

En payant une location variant de 18 à 25 francs par mois et au-dessus, on peut devenir possesseur d'un excellent Piano ou Orgue de première marque, garanti vingt ans. — Envoi franco de la notice illustrée. — Choix considérable de Pianos riches : Pleyel, Gaveau, Kriegerstein, Moretton, etc.

LOCATION simple, dans tous les prix. Pour 12 à 15 fr., on a de véritables instruments d'artistes.

MAISON CH. MORETTON & C^e
Successeurs de VIENNET

9, Place des Jacobins, à l'ENTRESOL, Lyon

ANNONCES DÉMOCRATIQUES

Avis divers à 0.15 la ligne

Offres et demandes d'emplois. — Objets à acheter ou à vendre. — Objets perdus et trouvés. — Echanges d'objets mobiliers, demandes et offres. — Locaux demandés ou à louer. — Avis pour dettes. — Avis de cessation de commerce et autres avis de tous genres.

Avis divers à 0.5 la ligne

Concernant demandes, offres, échanges de propriétés. — Industries. — Fonds de commerce à remettre ou que l'on désire acheter. — Propositions d'association

S'adresser place des Terreaux, 7, à l'entresol

Maladies Secrètes

Vices du sang, Maladies de la peau, de la vessie, Ecoulements anciens et récents (hommes et dames) guéris rapidement par

Les remèdes du D^r COURNIER
25 ans de succès
Dépôt à Lyon : Pharmacie, rue Childobert, 17

Etrennes Utiles

AUX DEUX PALETTES

Boîtes de couleurs riches et ordinaires pour peinture à l'huile, aquarelle, céramique, photo-miniature, etc. Chevalets et tous accessoires pour la peinture artistique.

MAISON VENDANT LE MEILLEUR MARCHÉ ET À PRIX FIXE

GUYOT, 4